



11.06.2012 - 13:30 Uhr

Ethylotest obligatoire en France dès le 1er juillet 2012

Bern (ots) -

A partir du 1er juillet prochain, tout véhicule circulant en France devra être muni d'un éthylotest valable. Une amende de 11EUR sera perçue dès le 1er novembre et concerne également les automobilistes suisses.

La présence d'un éthylotest sera bientôt obligatoire pour circuler en France. Cette loi concerne aussi bien les véhicules français qu'étrangers circulant sur le territoire français. Ainsi, les automobilistes et motocyclistes suisses devront se conformer à cette nouvelle réglementation et se munir d'un appareil sous peine d'encourir une amende de 11EUR à partir du 1er novembre prochain. A noter que seuls les modèles répondant aux normes françaises (NF) ou aux normes européennes seront acceptés par les autorités françaises.

Fiabilité douteuse Peu pratiques et difficilement lisibles, ces éthylotests jetables ont en outre le défaut d'être peu fiables. C'est en tout cas la conclusion du test réalisé conjointement par le magazine « Bon à Savoir » et l'émission « On en parle » de la radio RTS La 1ère. Seul le modèle portant le label « NF » a surmonté le test de fiabilité. Il est par conséquent recommandé par le TCS. Les 10 autres modèles testés ont reçu une note insuffisante et ne sont pas recommandés.

Conseils du TCS Le TCS conseille d'avoir à bord du véhicule deux éthylotests afin d'éviter une amende. En effet, la loi stipule qu'il est nécessaire d'avoir « un éthylotest non usagé à bord » et il est impossible de prouver qu'un éthylotest vient d'être utilisé. Les automobilistes et motocyclistes doivent également observer la date de péremption de ces objets car leur validité est limitée dans le temps. Le modèle vainqueur du test est disponible en Suisse dans la plupart des points de contact des Sections du TCS pour quelques francs. On en trouve également en pharmacie et dans certaines grandes surfaces. La liste des équipements nécessaires pour se rendre dans les différents pays ainsi que d'autres informations touristiques sont disponibles à l'adresse : www.tourismetcs.ch

Le TCS est sceptique face à cette mesure qui contraint des millions d'automobilistes de s'équiper d'un tel appareil et n'apporte pas de solution concrète pour lutter contre l'alcoolémie au volant. La seule certitude d'être apte la conduite est l'abstinence. Le slogan du TCS « boire ou conduire, il faut choisir » est d'autant plus d'actualité.

Contact:

Moreno Volpi, porte-parole du TCS, 058 827 27 16, 078 707 71 28,
moreno.volpi@tcs.ch

Les photos du TCS sont sur Flickr -
www.flickr.com/photos/touring_club/collections.

Les vidéos du TCS sont sur Youtube - www.youtube.com/tcs.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100719924> abgerufen werden.